

ASSEMBLÉE DU DÉSERT 2012

Dimanche 2 septembre 2012

1762-2012 : 250e anniversaire de l'Affaire Calas
« Pour une religion civile »

Allocution de Bernard et Monique Cottret¹,



Rousseau est parmi nous, Jean-Jacques est l'un d'entre nous. Sa place reste marquée... Rousseau, c'est d'abord une écriture, un style, une voix, une forme de fulgurance, un goût du paradoxe, un refus de la conformité et plus encore du conformisme. " L'homme est né libre, et partout il est dans les fers ", déclare l'auteur *Du contrat social* en 1762. Peut-on rêver formule plus propre à dénoncer l'aliénation des hommes en société ? Ou encore, poursuit l'*Émile* la même année, " l'homme civil naît, vit et meurt dans l'esclavage : à sa naissance on le coud dans un maillot ; à sa mort on le cloue dans une bière ; tant qu'il garde la figure humaine, il est enchaîné par nos institutions ".

Rousseau, le très connu, Rousseau, le trop connu ? Il faut retrouver Jean-Jacques derrière la piété quasi sulpicienne de ses adorateurs, ou derrière ces diagnostics cliniques imbéciles qui traitent par la psychiatrie une des pensées les plus originales et les plus révoltées de son temps. Rousseau est original parce que révolté. Il n'en fallait pas plus pour en faire un malade. C'est comme cela que le siècle des Lumières traitait les irréductibles ou que feu l'Union Soviétique traitait ses dissidents. Rappelons la réaction de Voltaire à la lecture de l'admirable discours sur les *Origines de l'inégalité* de 1755 : " On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes. Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage ".

C'est définitif, et plein d'esprit. La réponse de Rousseau ne l'est pas moins :

" En vous offrant l'ébauche de mes tristes rêveries, je n'ai point cru vous faire un présent digne de vous, mais m'acquitter d'un devoir et vous rendre un hommage que nous devons tous comme à notre chef ".

A malin, malin et demi. À cet homme qui se donnait des allures de pape de la philosophie, Jean-Jacques assignait sa place : celle de premier parmi les écrivains et les hommes de lettres. Voltaire, certes, avait lui aussi su préserver sa juste part d'indignation. Il est difficile de ne pas le suivre dans sa révolte lorsqu'il s'écrie, au sujet de l'effroyable tremblement de terre de Lisbonne en novembre de la même année 1755 :

" Lisbonne est abîmée, et l'on danse à Paris ".

Peut-on encore croire en Dieu après cette désolation? La question n'est pas absurde ; qui ne se l'est un jour posée devant la guerre, le malheur ou ces génocides qui émaillent l'histoire des hommes ? Pour Voltaire, Dieu a définitivement cessé de parler aux hommes. Voltaire parle, mais Dieu se tait. Le silence assourdissant de Dieu est l'une des conditions qui rendent possible la parole philosophique. Voltaire rompt ainsi avec une tradition judéo-chrétienne dont on suivra les développements dans le " Dieu parle" de Calvin par exemple.

Rousseau est lui aussi bouleversé. Faut-il douter alors de la providence ? Il remonte à Voltaire que Dieu n'est point coupable des malheurs qui frappent les humains. " Vos derniers poèmes, écrit-il à Voltaire, me sont parvenus dans ma solitude, et quoique tous mes

¹ Auteurs de *Jean-Jacques Rousseau*, Tempus, 2011.

amis connaissent l'amour que j'ai pour vos écrits, je ne sais de quelle part ceux-ci me pourraient venir, à moins que ce ne soit de la vôtre. J'y ai trouvé le plaisir avec l'instruction, et reconnu la main du maître ". Rousseau avoue sa partialité et exprime en une formule ramassée une philosophie optimiste poussée ici jusqu'au stoïcisme : " Homme, prends patience /.../, tes maux sont un effet nécessaire de ta nature et de la constitution de cet univers. L'Être éternel et bienfaisant qui le gouverne eût voulu t'en garantir ; de toutes les économies possibles, il a choisi celle qui réunissait le moins de mal et le plus de bien, ou pour dire la chose encore plus crûment s'il le faut, s'il n'a pas mieux fait, c'est qu'il ne pouvait mieux faire ".

La réponse de Rousseau paraît assez faible. Elle semble anticiper les platitudes écologiques les plus éculées : " la plupart de nos maux physiques sont encore notre ouvrage, poursuit-il. Sans quitter votre sujet de Lisbonne, convenez, par exemple, que la nature n'avait point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également et plus légèrement logés, le dégât eût été beaucoup moindre et peut-être nul ". Sans centrale nucléaire, les tsunamis seraient nettement moins redoutables, et l'on pourrait mourir tranquillement noyé sans craindre d'être également irradié. Maigre consolation en un sens.

Reste la question complexe des liens que Rousseau a entretenus avec le protestantisme. Né à Genève le mardi 28 juin 1712 dans une famille issue du « premier Refuge », celui du XVIIe siècle, baptisé à Saint-Pierre le 4 juillet, familier des psaumes et jusqu'au bout de sa vie grand lecteur de la Bible, Jean-Jacques Rousseau ne pouvait qu'être protestant. Depuis le 21 mai 1536, la communauté des citoyens et des bourgeois avait décidé, par un vote d'adhérer à la " sainte loi évangélique et parole de Dieu".

Rousseau ne pouvait donc qu'être protestant. Protestantisme sociologique, nous dirait-on. " Jean-Jacques Rousseau, qui montra quelques talents, surtout en musique, était un jean-fesse qui prétendait tirer sa morale de la nature et qui la tirait en réalité des principes de Calvin ", fera dire Anatole France à l'un de ses personnages. À l'adolescence, Jean-Jacques s'enfuit, abjure l'" hérésie " calviniste, et reçoit à Turin les " accessoires du baptême " catholique. Son idylle quasi incestueuse avec Madame de Warens, autre transfuge, devenue pour l'orphelin une authentique « Maman », est à l'unisson d'une dévotion, imprégnée des enseignements de François de Sales, ce bon "Monsieur de Genève", chargé au siècle précédent d'arracher les âmes protestantes à la perdition. Rousseau a été catholique, il a été catholique convaincu avant de revenir bien plus tard, dans les années 1750, à la religion de ses pères.

Après une vie d'errance entre Chambéry, Paris et Venise, Rousseau entame en 1754 son retour dans sa patrie. Dans sa correspondance avec Voltaire qui exécrera toujours ce fils d'artisan, Rousseau s'était proclamé par provocation " citoyen de Genève ". Citoyen de Genève il était, citoyen de Genève il redevient. Et pour cela il se refait protestant. Ou du moins il abjure le catholicisme, mais, vaguement honteux, il l'abjure *in absentia*, en laissant à un pasteur complaisant le soin de présenter son dossier devant le consistoire de Genève en date du 25 juillet 1754. " Le sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen, ayant été conduit en France dès son bas âge, y avait été élevé dans la religion romaine et l'avait professée pendant plusieurs années ".

Fariboles que tout cela. Rousseau était allé en Savoie de son plein gré et c'est en toute connaissance de cause qu'il avait épousé la religion romaine. Par contre la suite du témoignage est plus authentique : " Dès qu'il a été éclairé et reconnu les erreurs /de l'Église romaine/, il n'en a plus continué les actes, qu'au contraire il a dès lors fréquenté assidûment les assemblées de dévotion à l'hôtel de Monsieur l'ambassadeur de Hollande à Paris, et s'est

déclaré hautement de la religion protestante ". Et ce raccourci final : " C'est pour confirmer ces sentiments qu'il a pris la résolution de venir dans sa patrie pour faire abjuration et rentrer dans le sein de notre Église".

L'argument patriotique semble avoir été déterminant dans cette évolution spirituelle. Mais il faut y ajouter l'exaspération liée aux querelles internes au catholicisme français. Désireux d'en finir avec les jansénistes, Monseigneur Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, avait imposé la pratique des refus de sacrements. Qui n'avait pas été confessé par un prêtre jugé acceptable ne pouvait recevoir les sacrements de l'Église. Et donc risquait la damnation en mourant sans absolution de ses fautes et sans extrême onction.

Ce chantage à l'au-delà scandalisa Rousseau. Il renoua avec l'indignation de Luther face aux indulgences. Non, le salut n'était ni une marchandise ni un moyen de pression aux mains du clergé. Mais s'il revint à la religion de ses pères, s'il ne manqua pas de participer publiquement à la sainte Cène quelques années plus tard encourageant les sarcasmes des philosophes, Jean-Jacques professa désormais en son âge mûr une variante hétérodoxe du protestantisme réformé. Il exprima quelques réserves sur la validité ou la cohérence de l'Écriture : " Nous ne respectons pas précisément ce Livre sacré comme Livre, mais comme la parole et la vie de Jésus-Christ. Le caractère de vérité, de sagesse et de sainteté qui s'y trouve nous apprend que cette histoire n'a pas été essentiellement altérée ; mais il n'est pas démontré pour nous qu'elle ne l'ait point été du tout. Qui sait si les choses que nous n'y comprenons pas ne sont point des fautes glissées dans le texte? Qui sait si des disciples si fort inférieurs à leur maître l'ont bien compris et bien rendu partout? "

Jésus ignoré ? Jésus oublié ? Jésus falsifié ? Comment fonder selon Rousseau une authentique critique des textes, attentive aux aléas de la transmission.

Rousseau et les protestants français

Il n'y a pas de politique chrétienne selon Rousseau. Ou du moins il y a la politique et il y a la religion. C'est à Machiavel qu'il doit cette dissociation, au Machiavel républicain toscan, auteur des *Discours sur Tite Live*. Il est tentant d'opposer un Rousseau geignard et égocentrique à un Voltaire homme d'action, sorte de préfiguration de ce qui deviendra, de Zola à Sartre ou à Malraux, l'« intellectuel engagé ». Comment ne pas évoquer le magnifique, l'admirable combat de Voltaire en faveur des protestants ? L'affaire Calas lui permet de mettre son immense talent au service d'une cause judiciaire célèbre. Rappelons brièvement les faits. À Toulouse en 1759, Marc Antoine Calas, issu d'une famille protestante, se voit refuser le certificat de catholicité nécessaire pour poursuivre ses études. En 1761, il est retrouvé pendu dans la maison paternelle. Les capitouls jugent le père Calas, son autre fils Pierre, leur servante et un invité présent le soir du drame, coupables du meurtre. Le 9 mars 1762, le parlement de Toulouse confirme en appel leur culpabilité et condamne le père Calas au supplice de la roue. Il est exécuté le 10 mars 1762; le fils banni, la mère et la servante acquittées. Voltaire prend connaissance de l'affaire par l'intermédiaire du négociant marseillais Audibert, lors d'un séjour de ce dernier à Genève. Dès lors le patriarce n'a de cesse de réparer cette injustice.

Or, au moment précisément où Voltaire prend la plume, Rousseau est un proscrit. Loin d'être indifférent au sort des réformés depuis la révocation de l'édit de Nantes, le protestant en Rousseau n'avait pas manqué d'exprimer sa solidarité envers ses coreligionnaires en particulier lors de son retour à la religion de ses pères ou dans tel passage du *Contrat social* que nous examinerons plus avant.

En avril 1762, le *Contrat social* est publié à Amsterdam ; l'*Émile* sort le mois suivant à Paris. Le Parlement de Paris condamne l'*Émile* pour avoir défendu des " principes impies et détestables " en soumettant " la religion à l'examen de la raison ", pour n'admettre de " vérités et de dogmes/.../ qu'autant qu'il plaît à l'esprit livré à ses propres lumières, ou plutôt à ses égarements, de les recevoir ou de les rejeter ". Rousseau s'enfuit de France pour ne pas subir le sort de Calas qu'il a constamment à l'esprit. Comme il l'explique à son ami Moulou à Genève : " Il n'y a pas plus d'inconvénient à brûler un innocent au parlement de Paris qu'à en rouer un autre au parlement de Toulouse " (7 juin 1762). L'affaire Calas marqua effectivement un retournement de l'opinion, comme du pouvoir. En 1762, on prononçait les dernières condamnations des hommes aux galères, en 1768, Marie Durand et les détenues de la tour de Constance étaient libérées, en 1775 les derniers forçats pour la foi quittaient leur bagne. Voltaire l'avait emporté. Rousseau n'avait pas cessé pour autant de réfléchir aux méfaits de la justice d'ancien régime. Il en viendra quelques années avant sa mort, dans son *Rousseau juge de Jean-Jacques* de 1773-1774, à contester la justice ordinaire, qui amène en pratique l'accusé à faire la preuve de son innocence. " Vous demandez quel inconvénient il y aurait, quand le crime est évident, à rouer l'accusé sans l'entendre! ", déclare-t-il. Se souvenant de Calas et de toutes les victimes du système français, d'accusé Rousseau se fait accusateur. Sans illusion sur l'Angleterre où existent également des erreurs judiciaires, il écrit qu'au moins les procédures criminelles s'y font publiquement, " au lieu qu'en France où tout se passe dans le plus effrayant mystère, les faibles sont livrés sans scandale aux vengeances des puissants, et les procédures, toujours ignorées du public ou falsifiées pour le tromper, restent ainsi que l'erreur ou l'iniquité des juges dans un secret éternel, à moins que quelque événement extraordinaire ne les en tire ". Si Voltaire était philosophe, Rousseau lui se révélait déjà prophète.

Reste la question épineuse entre toutes des enfants abandonnés et du mariage de Rousseau. On se souvient de l'injonction du doyen Carbonnier que beaucoup d'entre nous ont croisé en ces lieux lors en particulier de nos cultes du Désert : " Il faut marier Rousseau" (" L'amour sans la loi", *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, tome CXXV, Paris, 1979, p. 47-75). Or précisément le mariage était un défi puisque techniquement les protestants ne pouvaient pas se marier en France avant 1787. Ils ne pouvaient pas se marier à moins de passer devant un prêtre —et donc sans se soumettre à l'Église catholique.

Cette dissociation entre le christianisme véritable et la société aboutissait, non seulement à la séparation de l'Église et de l'État, mais à l'établissement par contrecoup d'une religion civile. Dès 1756, Rousseau avait déclaré à Voltaire : " Je voudrais donc qu'on eût dans chaque État un code moral, ou une espèce de profession de foi civile, qui contînt positivement les maximes sociales que chacun serait tenu d'admettre, et négativement les maximes fanatiques qu'on serait tenu de rejeter, non comme impies, mais comme séditeuses. Ainsi toute religion qui pourrait s'accorder avec le code serait admise ; toute religion qui ne s'y accorderait pas, serait proscrite ; et chacun serait libre de n'en avoir point d'autre que le code même ".

N'est-ce pas là le fondement même de ce que nous appellerons pour notre part la laïcité ? Au souverain, individuel ou collectif, de poser les articles d'un code civique, utile à l'État. " Les dogmes de la religion civile doivent être simples, précise Rousseau dans *Du contrat social* en 1762, en petit nombre, énoncés avec précision sans explications ni commentaires. L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs. Quant aux dogmes négatifs, je les borne à un seul ; c'est l'intolérance : elle rentre dans les cultes que nous avons exclus ". Et parmi les actes collectifs qu'il s'agissait tout naturellement d'arracher aux Églises, le mariage, le

mariage dont le protestant Rousseau souhaitait qu'il devînt un acte purement civil, en faisant clairement allusion à tous les réformés qui depuis la révocation de l'Édit de Nantes ne pouvaient plus légalement contracter des unions régulières.

Le mariage civil, introduit par la Révolution, et maintenu par la République, semble bien être l'une des expressions les plus visibles de cette religion laïque dont le *Contrat social* souhaitait doter la société. Quelle meilleure solution en somme pour éviter que le clergé ne s'arrogeât un droit de regard sur les doctrines et sur les mœurs? On aurait tort de considérer à ce titre que le chapitre sur la religion civile relevait de la pure spéculation ; il avait pour Rousseau même des implications considérables. En tant que protestant genevois, il ne lui était pas théoriquement possible de contracter un mariage en France ou d'y fonder une famille. L'anticléricisme des développements sur la religion civile renvoie à cette situation personnelle : " L'on tolère et l'on proscrie à la fois le peuple protestant ", déclarait Rousseau dans une première version, plus polémique, de son chapitre sur la religion civile. Il continuait : " On veut à la fois qu'il vive et qu'il meure ". Avant d'expliquer la situation inextricable qui était faite aux concubinaires réformés sur le plan juridique. Il laissait percer sa compassion envers son pauvre coreligionnaire : " Le malheureux a beau se marier, et respecter dans sa misère la pureté du lien qu'il a formé, il se voit condamné par les magistrats, il voit dépouiller sa famille de ses biens, traiter sa femme en concubine et ses enfants en bâtards ; le tout, comme vous voyez, juridiquement et conséquemment aux lois ".

" Cette situation est unique, concluait Jean-Jacques, et je me hâte de poser la plume de peur de céder au cri de la nature qui s'élève et gémit devant son auteur ". De tous les chapitres du *Contrat social*, celui sur la religion civile est sans doute le plus prophétique. Il prenait en compte la sécularisation de la société qu'avait provoquée l'attitude intransigeante du Trône et de l'Autel, en défendant un monopole ecclésiastique dépassé. La coexistence religieuse forcée des catholiques et des protestants avait peu à peu vidé le mariage de son caractère sacramentel ou pour le moins sacré.

L'on comprend mieux dans ce contexte la portée juridique de la religion civile. L'auteur du *Contrat social* en appelait à une dissociation salutaire entre la citoyenneté et l'appartenance confessionnelle. Il n'est du reste pas étonnant que la question du mariage soit abordée dans un essai sur le " contrat " social. Le reproche majeur fait aux protestants n'était-il pas de rejeter le caractère sacramentel de l'union entre un homme et une femme, en la transformant en un simple contrat? Ne poursuivait-on pas qu'ils avaient introduit le même principe dans l'État, en considérant les liens entre le roi et ses peuples comme un contrat lui-aussi? Or qu'est-ce qu'un contrat sinon un accord révocable le cas échéant? Il n'était pas possible, expliquait-on au lendemain même de la parution du *Contrat social*, d'accorder le mariage aux protestants " sans donner atteinte à la sainteté du mariage ". Les formes de la nuptialité étaient strictement parallèles aux formes de la citoyenneté; selon une conception très ancienne, véhiculée par la Bible, les relations entre les époux n'étaient-elles pas à l'image de l'amour de Dieu, ou du roi, pour son peuple? La contractualisation du mariage équivalait à une laïcisation de la société. Le chapitre sur la religion civile n'est pas un ajout: il s'intègre parfaitement dans la démonstration. La forme contractuelle s'impose, dans la famille comme dans l'État.

Cette pente séculière résultait de l'évolution des mœurs. Des éléments de religion civile existaient déjà, de façon plus ou moins avouée, plus ou moins avouable. La religion civile s'entend chez Rousseau du lien social, conformément à l'étymologie latine du mot. La religion vient, selon l'explication la plus communément admise, de *religio*, il s'agit littéralement de " relier " les hommes à Dieu ou de relier les hommes aux autres hommes. Cette religion civile n'est donc pas le christianisme, et l'on pourrait dire qu'elle ne repose pas

sur une confession de foi très personnelle, mais bien plutôt sur des articles utiles à l'ensemble de la société. S'il fallait lui donner un équivalent actuel, c'est sans doute vers la société américaine qu'il conviendrait de se tourner : le patriotisme s'y accompagne de manifestations rituelles qui doublent sans les déplacer nécessairement les pratiques culturelles.

Il reste pour conclure à évoquer l'un des actes les plus militants de Rousseau, son mariage civil avec Thérèse Levasseur le 30 août 1768, à Bourgoin dans le ressort du parlement de Grenoble. Nous renvoyons à notre livre pour le récit de cette cérémonie laïque. Devant témoins, Jean-Jacques Rousseau et Thérèse Levasseur échangent leurs paroles de consentement, dans une atmosphère attendrissante, et pleine d'émotions. Malheureusement on n'a guère conservé la trace des paroles prononcées par Rousseau ce jour-là. On sait seulement qu'il parla de " l'amitié qui les unissait ensemble depuis vingt-cinq ans et de la résolution où il était de rendre ces liens indissolubles par le nœud conjugal. Il demanda à Mlle Renou si elle partageait ses sentiments, et sur un oui prononcé avec le transport de la tendresse, Rousseau, tenant toujours la main de Mlle Renou dans la sienne, prononça un discours où il fit un tableau touchant des devoirs du mariage ". On n'en sait guère plus ni sur cette cérémonie ni sur ces devoirs. Toujours est-il qu'un mois et demi plus tard, Rousseau écrivait à son fidèle Moulton : " Vous savez sûrement que ma gouvernante et mon amie et ma sœur et mon tout est enfin devenue ma femme ".

Quel besoin avait-on encore des prêtres ? Que l'on puisse désormais se passer de prêtres, que des laïcs et des citoyens puissent entretenir entre eux les liens d'une religion civile, il fallait bien être protestant comme l'était Rousseau pour émettre un tel vœu et défendre un tel idéal. " Je suis chrétien, avait-il dit, et sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis chrétien, non comme un disciple des prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ. Mon maître a peu subtilisé sur le dogme et beaucoup insisté sur les devoirs : il prescrivait moins d'articles de foi que de bonnes œuvres ; il n'ordonnait de croire que ce qui était nécessaire pour être bon ; quand il résumait la loi et les prophètes, c'était bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance; et il m'a dit par lui-même et par ses apôtres que celui qui aime son frère a accompli la loi".